



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint
	Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Alexandre DUNAND, M. Jordane FONTAINE, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusé :	
Secrétaire :	M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous les membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Demande de naturalisation (à huis clos)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017
3. Présentation du compte de fonctionnement, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2016 (documents remis lors de la séance)
4. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir
5. Approbation de constitution d'une servitude au profit des SIG sur la parcelle 10'196 pour la pose d'un coffret électrique
6. Propositions aux membres du Conseil municipal de changer de commission
7. Rapport de la commission Energie et Bâtiment
8. Rapport de la commission de l'Environnement et de l'Agriculture
9. Propositions et questions individuelles
10. Communications de l'exécutif

1. Demande de naturalisation (à huis clos)

La naturalisation s'est déroulée à huis clos.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 est jugé trop long. Une discussion nourrie débute sur la forme que devrait avoir un procès-verbal, à savoir une retranscription intégrale de la bande ou alors un procès-verbal de type décisionnel qui comprendra les éléments importants abordés durant les débats.

Il est décidé que la forme des futurs procès-verbaux sera votée à la suite de l'approbation ou non du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017.

M. le Président propose de voter l'approbation du procès-verbal du 24 avril qui est approuvé par 10 voix pour et une abstention.

Il rappelle qu'un nouveau procès-verbaliste viendra prendre le procès-verbal des séances du Conseil municipal dès le mois de mai et que nous profiterons pour lui communiquer de la teneur des futurs procès-verbaux.

M. le Président propose donc de voter sur une forme de procès-verbal décisionnelle, plus succincte et qui reflètera les éléments importants abordés durant les séances. Cette proposition est acceptée à 10 voix pour et une abstention.

3. Présentation du compte de fonctionnement, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2016 (documents remis lors de la séance)

M. Raoul Florez informe les membres présents que les documents liés au compte de fonctionnement, au compte de variation de la fortune et au bilan de l'exercice 2016 ont été présentés lors d'une séance au Président de la commission des Finances. Il informe le Conseil municipal que le secrétariat de la mairie et l'exécutif se tiennent à la disposition de chacun pour toute information, explication qui pourrait être désirée, en soulignant que tous les documents sont à leur disposition pour consultation. L'approbation des comptes 2016 sera votée lors du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 15 mai prochain.

Durant la présentation des comptes, le Président de la commission des Finances, M. Alexandre Dunand, ainsi que le vice-président, M. Didier Jaccard ont estimé qu'il serait bien à l'avenir d'être informé des dépassements importants afin d'avoir une bonne visibilité sur les comptes de la commune et afin de voter le dépassement.

Il a été également suggéré d'essayer à l'avenir de pouvoir réduire le nombre des dépassements.

4. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

DECIDE

par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de CHF 194'398.72

FONCTION	NATURE	DE SIGNATION DU COMPTE	Ecart en Francs
01	311.00	Matériel informatique pour CM	6'797.40
02	303.00	Assurances sociales	3'528.65
02	304.00	Caisse de pension et prévoyance	13.50
05	301.01	Traitement du personnel	53'367.25
05	303.00	Assurances sociales	5'842.85
05	305.00	Ass. maladie et accidents	3'758.00
05	310.00	Fournitures de bureau & imprimés	933.38
05	318.30	Frais de ports, téléphone, CCP	2'244.20
05	352.00	Cotisation SIACG	328.32
08	313.00	Achats fournitures & marchandises	5'048.43
08	314.00	Entretien Mairie + salle communale	2'323.99
08	318.10	Honoraires & prestations	13'000.00
10	319.00	Frais divers, cadeaux, fleurs	415.90
14	315.00	Entretien matériel, machin véhicul	951.45
14	318.00	indemnités aux sapeurs pompiers	1'520.00
16	351.10	Dédomm. versés au Canton-cours,...	79.40
16	352.00	Group. intercom. de la Champagne	310.30
21	310.00	Achat livres	516.45
21	312.00	Eau, énergie	590.10
21	314.00	Entretien immeubles par tiers	513.50
21	315.00	Entretien objets mob. par tiers	1'122.60
21	317.00	Courses scolaires	90.00
30	313.00	Achats fournitures & marchandises	543.70
33	313.00	Achats fournitures & marchandises	926.50
34	314.00	Entretien installations sportives	9'603.15
34	317.00	Sortie de ski	3'874.65
34	365.00	Subvent. institutions privées	1'990.00
54	311.00	Achats Mobilier, Machines, Véhic.	7'701.05
54	365.10	Assoc. Les enfants de la Feuillée	5'750.00
58	352.10	Groupements intercomm. - CapEmploi	662.15
58	364.00	Subv. communale Imad & foyers jour	11.00
58	367.00	Centre form.arti.à Po-Burkina-Faso	382.00
62	313.00	Achats fournitures & marchandises	652.80
62	314.00	Entretien routes, trottoirs,	15'873.80
62	318.00	Honoraires,taxe véhi, assurances	2'341.00
65	366.00	Subventions jeunes - abonnements TPG	700.00
71.20	312.00	Eau, énergie Fontaine publique	343.60
71.20	314.00	Entretien fontaines publiques	659.00
72	318.10	Traitement déchets Cheneviers Chât	6'499.32
90	330.00	Remises impôts - irrécouvrables	248.60
90	346.00	Comp. financ. communes françaises	9'597.08
90	351.00	Frais perception impôts	14'398.95
94	322.00	Dettes à moyen terme et long terme	442.20
95	314.00	Entretien immeubles par tiers	7'902.50
TOTAL CHF			194'398.72

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, par les économies sur d'autres rubriques de charges et par la fortune nette.

5. Approbation de constitution d'une servitude au profit des SIG sur la parcelle 10'196 pour la pose d'un coffret électrique

Vu les articles 30, lettre k, et 50, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'approuver la constitution de servitude au profit de SIG pour la pose d'un coffret électrique sur la parcelle No 10'196 à Soral.
2. De charger M. le Maire de signer la convention entre la commune de Soral et les Services industriels de Genève.

6. Propositions aux membres du Conseil municipal de changer de commission

Mme Anne Jaggi demande si certains membres du Conseil désireraient changer de commission.

Personne ne se manifeste.

7. Rapport de la commission Energie et Bâtiment

PV de la commission Energie et Bâtiments du 4 avril 2017

Présents : Jordane Fontaine – Alexandre Dunand – Marie-Agnès Dougoud – Magali Barthassat – Nicolas Hafner – René Grept
Raoul Florez – Gérard Fontaine – Anne Jaggi

Excusés : Céline Fontaine - Lory Genoud

Procès-verbal : René Grept

Jordane Fontaine ouvre la séance à 18h30 et donne la parole aux architectes Didier Collin et Blaise Fontaine du bureau CollinFontaine pour introduire le point 1 de l'OJ ci-après :

1. Réunion avec le bureau d'architectes ColliFontaine afin de prendre certaines décisions concernant le projet du bâtiment de l'ancienne voirie et du Tea-Room.

Blaise Fontaine prend la parole et nous informe que le projet concernant le tea-room est finalisé pour la demande d'autorisation. Décision est prise de ne pas s'attarder sur cet aspect du projet au profit des questions et discussions concernant le bâtiment abritant le restaurant scolaire et les appartements.

Il poursuit en expliquant que le projet de bâtiment a dû être déplacé pour être en conformité avec les espaces réglementaires entre les bâtiments. Il ajoute que cela apporte les améliorations suivantes :

- plus d'espace de vie pour les usagers (meilleure utilisation du sol).
- luminosité améliorée.
- confort de vie accru pour les futurs habitants (dégagement).

Cependant, il indique que ce déplacement induit une servitude sur la propriété de la cure et qu'il est nécessaire qu'une négociation soit entamée et aboutisse afin de présenter le dossier pour la demande d'autorisation de construire.

L'accord préalable sur la servitude précitée est essentiel et ne pas l'obtenir signifierait la remise en cause en profondeur du projet.

- Alexandre Dunand demande s'il est possible d'avancer le bâtiment.
- Blaise Fontaine répond que cela signifie que deux demandes de servitude doivent être faites, l'espace avec le bâtiment côté sud n'étant plus conforme. Il ajoute que l'espace au sol et l'ensoleillement serait défavorablement réduit.

Gérard Fontaine indique qu'une réunion se tiendra avec Emile Battiaz le 27 avril 2017 à 17h30 pour mener les premières discussions au sujet de cette servitude.

Blaise Fontaine revient sur le projet en détail par étage :

Rez : la cuisine est actuellement prévue pour régénérer des plats préparés par un traiteur. BF demande à être renseigné plus précisément sur les besoins à ce sujet.

- René Grept demande s'il est prévu d'installer une cuisine « type professionnelle » notamment en regard de la vétusté de l'installation du carnotzet, qui a été relevée à plusieurs reprises. Il pose la question s'il n'est pas envisageable que cette nouvelle installation supplante celle du carnotzet et évite ainsi un double investissement. Il est rejoint par Anne Jaggi dans cette réflexion.
- Raoul Florez attire l'attention de la commission sur le fait que les étages seront des habitations et que, partant, il n'est pas envisageable que le restaurant scolaire devienne un « carnotzet bis » pour des raisons évidentes. Cette précision fait sens et convainc l'assemblée. Le projet de cuisine dite de « régénération » est maintenu.
- Marie-Agnès Dougoud indique qu'il faut s'adresser à Mme Claire DETHURENS concernant l'utilisation et les besoins actuels. Elle demande une précision sur la décision d'éloigner les cuisines de l'espace de restauration.
- Blaise Fontaine précise que la partie restaurant est séparée par une cloison amovible et une partie réservée au passage d'une gaine technique

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

- Alexandre Dunand propose de se renseigner auprès d'un restaurant scolaire exploité à satisfaction pour appréhender les besoins
- Marie-Agnès demande si le périmètre de l'espace extérieur sera clôturé
- Blaise Fontaine explique que cette question sera étudiée par la suite. Raoul Florez ajoute que la commune devra se conformer aux contraintes sécuritaires

1^{er} étage :

- Jordane Fontaine demande s'il existe un autre moyen d'envisager l'accès aux appartements que par la coursive de 2m qui passe devant tous les logements
- René Grept appuie cette demande et trouve que cette solution est source de problèmes entre locataires du fait que les gens sont obligés de passer devant les appartements des autres pour accéder à leur logement. Il ajoute que la coursive mesurant 2m de large à ce stade du projet ne peut plus être utilisée comme balcon en raison du passage obligatoire
- Blaise Fontaine explique que des cages d'escaliers privés posent plusieurs problèmes, notamment qu'elles réduisent l'espace au sol, la luminosité dans le restaurant scolaire et qu'une nouvelle demande de servitude devrait être faite dans le cas de cages à l'extérieur du bâtiment, côté nord.
- Didier Collin ajoute que l'ouverture des baies vitrées des appartements a été étudiée afin d'agrandir l'ouverture sur ces coursives et d'accentuer ainsi l'impression d'espace

19h20 – départ d'Anne Jaggi et arrivée de Nicolas Hafner

La discussion se poursuit sur la partie appartements

- Nicolas Hafner demande si des WC sont prévus au rez-de-chaussée des appartements (duplex, salles de bains WC à l'étage sur le plan)
- Blaise Fontaine explique que les WC se trouvent à l'étage et qu'un espace de rangement polyvalent, permettant notamment l'installation d'une machine à laver ou d'un cellier leur a été préféré.
- Marie-Agnès demande s'il n'est pas préférable de faire une chambre plus grande et de supprimer une des salles de bains à l'étage.
- Blaise Fontaine répond que les exigences minimales pour un appartement de 5 pièces sont d'une salle de bain et d'un WC séparé. Il ajoute que seule une douche a été rajoutée à ce minimum légal
- Alexandre Dunand demande si des fenêtres de toit sont prévues
- Jordane Fontaine demande s'il est possible de créer des ouvertures de type « jacobines » sur les toits
- Didier Collin indique que les ouvertures en façade ont été privilégiées dans le projet et qu'il n'est pas prévu de fenêtres de toit. Concernant les jacobines, il est rappelé

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

que le gabarit de l'immeuble doit être respecté et qu'un aménagement de ce type n'est pas réalisable avec le gabarit actuel du projet

- Alexandre Dunand revient sur la toiture et fait part de ses préoccupations concernant l'absence d'avant toit. Il ajoute que le projet présenté ne correspond pas à l'idée qu'il s'en était fait lors de son approbation par vote au CM. Il explique que pour lui, l'absence d'avant toit induira fatalement des coûts supplémentaires dus à l'entretien des façades. Il trouve que l'originalité du projet sur le plan esthétique dans cette partie du village lui laisse à penser que cela va cristalliser les réactions d'éventuels opposants et de la CMNS
- Blaise Fontaine et Didier Collin expliquent que la démarche du projet se veut contemporaine tout en respectant les codes architecturaux du village. La volonté est de faire un immeuble résolument contemporain, adapté aux exigences actuelles, tout en appréhendant la situation globale
- Alexandre Dunand demande si d'autre réalisation d'un immeuble sans avant-toit dans une zone 4b protégée est connue des intiants
- Blaise Fontaine indique que leur bureau a réalisé un immeuble de douze appartements dans une zone comparable à Bellevue
- Marie-Agnès Dougoud est réservée sur les points suivants : manque de protection sur la coursive en cas de pluie. Manque d'intimité en raison des ouvertures qui donnent sur le chemin (côté nord)

La discussion se poursuit sur le bien-fondé du projet tel qu'il est présenté actuellement. Raoul Florez pose la question si la commission est d'accord avec le projet tel qu'il est présenté ou si le projet doit être réétudié.

De ce fait, Jordane Fontaine demande le vote à 2025.

La commission décide à 5 voix contre 1 que le projet présenté fasse l'objet de la demande d'autorisation de construire.

Marie-Agnès Dougoud précise qu'elle soutient le projet mais qu'elle émet les réserves suivantes :

- le manque d'abri sur la coursive, mais principalement au-dessus des portes d'entrée des appartements
- le manque d'intimité des appartements dû aux grandes ouvertures sur le chemin des écoliers.

Il est convenu d'augmenter la fréquence des commissions afin d'assurer un suivi de l'évolution du projet.

Il est également convenu de poursuivre l'étude concernant la centrale de chauffage. Il est accepté que cela occasionnera des coûts supplémentaires.

Le bureau Collin-Fontaine va mandater un thermicien pour une étude à ce sujet. Les devis suivront.

Une étude sera également réalisée concernant la possibilité de mettre des panneaux solaires 21h00 MM. Didier Collin et Blaise Fontaine sont remerciés pour leur présentation et quittent l'assemblée.

2. Retour sur la séance avec Energy Management par Alexandre Dunand (devis en pièce jointe)

Après une rapide présentation d'Alexandre Dunand, ce projet est définitivement abandonné par la commission en raison de son coût disproportionné par rapport aux bénéfices réalisables.

Alexandre Dunand revient sur les aménagements préalablement discutés et proposés lors de la dernière commission concernant le bar du carnotzet. Il présente son croquis et propose d'installer une étagère derrière le bar (pouvant accueillir des bouteilles et autres accessoires), en dessus du passe-plat ainsi que la pose de bandes LED pour l'éclairage sur ce dispositif et sur le bar. Ce projet est accepté à l'unanimité.

Pas d'autres points à traiter. La séance est levée par Jordane Fontaine à 21h20.

8. Rapport de la commission de l'Environnement et de l'Agriculture

Mme Magali Barthassat prend la parole et nous dresse un compte-rendu de la commission du 28 mars 2017.

Levée des déchets de cuisine

Mme Magali Barthassat nous informe que la commission a pris rendez-vous le 4 mai avec l'entreprise Chevalley concernant différentes questions relatives aux déchets de cuisine.

- A savoir l'installation de containers pour la levée des déchets
- Le jour de levée des déchets en sachant qu'ils seront levés une fois par semaine et deux fois durant l'été
- Le nombre de containers nécessaire ainsi que leur emplacement
- Le coût pour la commune de cette opération

La commission de l'Environnement nous fera un compte-rendu prochainement de la réunion avec l'entreprise Chevalley.

Fin de la gratuité de levées des ordures pour les professionnels

Mme Magali Barthassat nous informe que suite à la directive cantonale sur la suppression des tolérances communales en matière de levée gratuite des déchets urbains des entreprises, un montant sera facturé aux entreprises, ceci afin de les encourager à mieux trier leurs déchets.

Mme Anne Jaggi nous informe que cette directive est également destinée aux agriculteurs selon la dernière séance des maires et adjoints de la Champagne du 3 mars dernier.

Mme Magali Barthassat nous informe que pour l'instant nous ne savons pas si nous allons déterminer un forfait ou alors calculer les frais de chaque levée qui comprendra un coût fixe par levée, additionné du coût lié au poids.

Déchetterie

Mme Magali Barthassat met en avant la difficulté pour accéder à la benne verte qui est située à la déchetterie. La palette qui permet d'y accéder n'est pas pratique, de plus celle-ci est glissante par temps de pluie.

Mme Magali Barthassat propose d'y installer un escalier passerelle et nous présente une photo de celui qui a été posé dans la commune d'Athenaz.

Mme Anne Jaggi nous informe que ce genre d'escalier coûte environ CHF 3'600,--.

M. Raoul Florez est d'avis qu'il faut aller de l'avant en précisant qu'il faudra le fixer dans le sol.

Terrains loués aux agriculteurs

Mme Magali Barthassat nous informe que deux agriculteurs l'ont approchée concernant les terrains communaux et lui ont demandé que ceux-ci soient répartis plus équitablement en cas de cessation d'activité.

Mme Magali Barthassat demande s'il serait possible d'obtenir une liste des fermages.

M. le Maire répond favorablement à cette demande, toutefois, il précise qu'il s'agit d'informations confidentielles qui ne devront en aucun être divulguées à l'extérieur.

Gardes auxiliaires

Mme Magali Barthassat nous informe que la commune de Satigny a engagé deux gardes auxiliaires qui ont pour mission de surveiller les déprédations des récoltes, le respect de la mise à banc du vignoble, le contrôle des dépôts d'objets sauvages. Il s'agit de deux retraités qui sont assermentés qui ont l'autorisation de dresser des procès-verbaux qui sont par la suite envoyés à la DGAN.

Mme Anne Jaggi nous informe qu'à Satigny, ces personnes sont payées CHF 4'500,-- par année. Elle rajoute qu'il s'agirait également d'une solution valable pour contrôler le trafic dans les chemins agricoles.

M. Nicolas Hafner cite une liste des infractions pour lesquelles les gardes auxiliaires peuvent intervenir. Il s'agit de : l'abattage, de l'élagage, des accès interdits aux piétons, de la

circulation interdite pour autos & motos, du stationnement interdit, du passage de chevaux hors parcours autorisé, du camping interdit, de l'entretien de véhicule, de la maraude.

M. Martin Staub demande si la commune touche quelque chose sur les amendes.

Mme Anne Jaggi pense que oui.

M. Raoul Florez demande à la commission de travailler sur le dossier et de revenir avec des éléments concrets avant d'aller plus loin.

Canicrottes

Mme Magali Barthassat nous informe qu'il faudrait installer 3 canicrottes supplémentaires dans le village, à savoir une sur le parking de la mairie, une sur le chemin des écoliers, une sur le parking de l'école.

Dépôt sauvage de cailloux et déchets

Mme Magali Barthassat nous informe que M. Alexandre Dunand a signalé sur la parcelle 10'394 qui est située au bord de la Laire, un dépôt sauvage de cailloux et de déchets.

M. Alexandre Dunand prend la parole et demande qu'une barrière soit remise à cet endroit afin d'empêcher cela de se reproduire.

M. Raoul Florez remercie la Présidente pour son rapport.

9. Propositions et questions individuelles

Courrier du Comité genevois de Stop Tisa

M. Nicolas Hafner nous fait part d'un courrier d'Attac que le Conseil municipal a reçu concernant le traité commercial « Tisa ». Il nous informe que ce genre de traité menotte petit à petit les communes, les cantons et les pays. Il précise que ce traité concerne les services publics et administratifs en citant la Poste ou encore l'école.

M. Nicolas Hafner donne l'exemple des communes qui ont décidé de s'instaurer zone hors TISA, il cite la commune de Carouge, celle de Plan-les-Ouates et la Ville de Genève.

Il rajoute qu'il est difficile de participer à ces négociations qui concernent 50 pays dont la Suisse. A son échelle, notre commune a donc la possibilité de faire partie d'une zone hors TISA et par conséquent, M. Nicolas Hafner estime qu'il serait important d'y réfléchir et de soumettre cette décision au vote.

M. Raoul Florez demande si cela déboucherait sur certaines contraintes pour la commune.

M. Alexandre Dunand lui répond que non en précisant qu'il s'agit de militantisme.

M. Raoul Florez demande aux membres du Conseil municipal de se documenter sur le sujet.

Il est décidé que ce point sera mis à l'ordre du jour du Conseil municipal du mois de juin afin qu'il soit voté.

M. Didier Jaccard prend la parole et estime qu'il est important de bien se renseigner sur le sujet, puisque en tant que commune, il est important de ne pas être bluffé par des informations qui seraient fausses.

Critères décisionnels pour l'attribution des logements

M. Alexandre Dunand demande quels sont les critères décisionnels pour l'attribution des logements.

M. Gérard Fontaine prend la parole et informe que les critères ont été définis avant la construction des logements et qu'il s'agit des suivants : être originaire de Soral, avoir un lien avec Soral et finalement de participer à une association ou au Conseil municipal.

M. Gérard Fontaine rajoute que l'attribution d'un logement ne pourra pas être possible, si le candidat est déjà propriétaire d'un logement à Genève ou dans la région.

M. Alexandre Dunand demande des précisions concernant le taux d'occupation.

M. Gérard Fontaine lui répond que ce critère est traité par la Régie ainsi que par l'Office Cantonal du logement.

10. Communications de l'exécutif

Demande de mesure de la qualité de l'air

M. René Grept prend la parole et demande à la commune de solliciter auprès du SABRA une étude comparative de la qualité de l'air et des nuisances sonores engendrées par la forte densité du trafic, notamment aux heures de pointe.

Il rajoute que cette étude permettra d'avoir une vision plus claire des nuisances subies à Soral par rapport à certains villages voisins. Il estime que cette démarche permettra de renforcer le dossier lié à notre demande d'une route de contournement et des mesures de modération du trafic.

M. Raoul Florez demande à Mme Anne Jaggi de faire la démarche auprès du SABRA pour répondre à la demande de M. René Grept.

Commission sociale du 11 avril

Mme Céline Fontaine nous fait part d'une rencontre initialement prévue le 18 mai avec le BUPP qui pourrait éventuellement déboucher sur un partenariat. Durant cette rencontre, différents points seront abordés, notamment leur action et le suivi individuel.

Mme Céline Fontaine nous informe également que la commission aimerait organiser une soirée dans le courant de l'automne afin d'avoir une idée sur les besoins et les attentes des jeunes de la commune.

PEDIBUS

Pédibus a sollicité les communes genevoises pour promouvoir leur action. La commission n'a pas répondu favorablement à cette proposition en estimant que ce service ne correspondait pas aux besoins de Soral.

Remise des cadeaux de naissance et 90 ans

Mme Céline Fontaine lance un appel aux conseillers municipaux afin de savoir lesquels voudraient participer à la distribution des cadeaux aux nouveaux-nés et aux personnes fêtant leurs 90 ans sur la commune.

Mme Joséphine Rodriguez, Mme Céline Fontaine, Marie-Agnès Dougoud, Magali Barthassat et M. Lory Genoud répondent favorablement.

Mmes Céline Fontaine, Marie-Agnès Dougoud, demande quel est le budget pour les cadeaux.

M. Raoul Florez lui répond que pour les naissances un bon de CHF 150,-- est offert.

Mme Céline Fontaine trouve qu'il serait bien de donner CHF 100,-- pour les naissances et CHF 50,-- aux jeunes fêtant leurs 18 ans.

M. Raoul Florez lui répond que les jeunes fêtant leurs 18 ans sont invités au restaurant par l'exécutif.

Jardin d'enfants

Mme Anne Jaggi nous informe qu'elle recherche une personne volontaire pour représenter la commune au sein du jardin d'enfants.

M. Martin Staub répond favorablement à la demande de Mme Anne Jaggi qui présentera la candidature à la prochaine assemblée.

M. Raoul Florez demande s'il y a une autre question.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par M. le Président à 22h15.